

Fiche d'inscription au restaurant scolaire – Année scolaire 2019/2020 - Ville d'Arques

Attention ! L'inscription ne sera prise en compte que si la famille est à jour de tous les règlements

ECOLE :

Classe :

ENFANT

NOM :Prénom :

Adresse :

CP : VILLE :

Nom du père :	Nom de la mère :
Prénom :	Prénom
Adresse (si différente de celle de l'enfant)	Adresse (si différente de celle de l'enfant)
Tél. domicile	Tél. domicile
Tél. portable	Tél. portable
Email	Email

Nom, fonction et coordonnées d'une personne autre que les parents à prévenir en cas d'urgence :

.....
.....

INSCRIPTION

Inscription à l'année : semaine complète ou lundi mardi jeudi vendredi
(dans ce cas vous n'avez pas de réservation à faire chaque semaine, mais vous devez signaler une semaine à l'avance les jours où votre enfant ne reste pas au restaurant scolaire)

Ou

Inscription occasionnelle

(dans ce cas, vous devez effectuer vos réservations sur le portail au plus tard **le vendredi 9h en mairie aux heures d'ouverture du service et avant 17 h le jeudi** pour la semaine suivante)

Régime alimentaire :

PAI (à fournir)

Repas sans porc

Repas végétarien

Pour tout enfant devant suivre un protocole d'accompagnement individuel (P.A.I), veuillez à fournir le protocole ainsi que la trousse d'urgence avant la rentrée scolaire afin que votre enfant puisse bénéficier du service.

Je soussigné (e) Madame ou Monsieur, atteste l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier et avoir pris connaissance du règlement du restaurant scolaire pour 2019/2020.

Fait à Arques, le
Signature :